



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240711-V_DEL_240711_35-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **11 juillet 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	28	7	8

Date de convocation le **5 juillet 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Dehbia **DJERBIB**

V_DEL_240711_35

Prise en charge des frais d'inscription à l'ordre des architectes d'agents municipaux

Rapporteur: Monsieur MOINE

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Abdoulaye **SOW**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Harun **ARAZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Audrey **WATRELOT** donne pouvoir à Christine **BERTIN**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Richard **MARION**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

L'inscription à l'Ordre des Architectes confère le droit d'exercer la profession d'architecte, conformément à la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

L'article L431-1 du code de l'urbanisme indique que la qualité d'architecte est indispensable pour le dépôt d'un permis de construire.

La direction des Grands Projets a, dans ses missions, la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre, nécessitant les compétences d'architectes diplômés.

Afin de garantir la sécurité juridique des permis de construire délivrés par Madame la Maire, les architectes qualifiés les ayant présentés doivent être inscrits à l'ordre des architectes.

Mesdames Jennifer MOUGEL, directrice adjointe à la direction des Grands Projets et Elsa FERRIERE, chargée d'opération à la direction des Grands Projets, possèdent le titre d'architecte. Leur inscription à l'ordre des architectes permettra d'apporter, à la Commune, une expertise sur les projets immobiliers en cours et à venir.

Dans la mesure où ces inscriptions ne bénéficient qu'à la commune de Vaulx-en-Velin et que mesdames MOUGEL et FERRIERE n'en tirent aucun intérêt personnel, il apparaît légitime que la collectivité prenne en charge financièrement le coût de l'inscription ainsi que la cotisation annuelle pour ces agents.

Aussi, je vous propose de prendre en charge le coût de l'inscription ainsi que le montant des cotisations annuelles.

Il convient de préciser que le coût de l'inscription ainsi que le montant des cotisations annuelles diffèrent selon les missions confiées aux agents. Ainsi, les frais d'inscription dus à l'ordre du conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes s'élèvent à :

- 360 € par agent avec mission de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ;
- 90 € par agent avec mission de maîtrise d'ouvrage et sans mission de maîtrise d'œuvre.

Les cotisations annuelles dues à l'ordre National des architectes s'élèvent à :

- 720 € par agent avec mission de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ;
- 90 € par agent avec mission de maîtrise d'ouvrage et sans mission de maîtrise d'œuvre.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser madame la Maire à régler les frais liés à l'inscription, avec mission de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, de madame MOUGEL pour un montant de 360 € ;
- autoriser madame la Maire à régler les frais liés à l'inscription, avec mission de maîtrise d'ouvrage et sans mission de maîtrise d'œuvre, de madame FERRIERE pour un montant de 90 € ;
- autoriser madame la Maire à régler le montant de la cotisation annuelle, avec mission de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, de madame MOUGEL pour un montant de 720 € ;
- autoriser madame la Maire à régler le montant de la cotisation annuelle, avec mission de maîtrise d'ouvrage et sans mission de maîtrise d'œuvre, de madame FERRIERE pour un montant de 90 € ;
- préciser que la prise en charge des cotisations à l'ordre National des architectes est annuelle et non renouvelable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240711-V_DEL_240711_35-DE



Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser madame la Maire à régler les frais liés à l'inscription, avec mission de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, de madame MOUGEL pour un montant de 360 € ;
- d'autoriser madame la Maire à régler les frais liés à l'inscription, avec mission de maîtrise d'ouvrage et sans mission de maîtrise d'œuvre, de madame FERRIERE pour un montant de 90 € ;
- d'autoriser madame la Maire à régler le montant de la cotisation annuelle, avec mission de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, de madame MOUGEL pour un montant de 720 € ;
- d'autoriser madame la Maire à régler le montant de la cotisation annuelle, avec mission de maîtrise d'ouvrage et sans mission de maîtrise d'œuvre, de madame FERRIERE pour un montant de 90 € ;
- de préciser que la prise en charge des cotisations à l'ordre National des architectes est annuelle et non renouvelable.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , Audrey WATRELOT , Ange VIDAL , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juillet 2024.



La secrétaire de séance

Dehbia DJERBIB